EL MOUDJAHID
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

04-06-2020 **Par/ Karim Aoudia**

M. Abderrezak Dourari, professeur des sciences du langage et de traductologie :

«La normalisation de tamazight est du ressort des scientifiques»

L'insertion du caractère national et officiel de tamazight dans les dispositions non révisables de la Constitution est «positive en soi et même une avancée sur le plan du droit», affirme le Pr Abderrazak Dourari, professeur des Sciences de langage et traductologie, directeur du Centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight.»

Dans tout pays plurilingue, la normalisation d'une langue est du ressort des scientifiques spécialisés dans l'objectif de prémunir le pays en question des dérives liées à la manipulation identitaire gravissime», a-t-il précisé.

Il rappelle que «l'introduction du statut de langue nationale et officielle de la langue amazighe, dans ses différentes variétés, dans les dispositions non révisables de la future Constitution était une revendication de la commission ad hoc qui avait rédigé le projet de loi organique de l'académie de tamazight, mais aussi celle de beaucoup d'Algériens à travers les médias».

Malheureusement, déplore-t-il, «cette disposition n'a pas été retenue par le régime déchu».

Il relève par ailleurs que cette nouvelle disposition renseigne «sur les intentions politiques et culturelles de ce nouveau régime à l'égard de l'une des plus anciennes langues et cultures d'Afrique du Nord». «Mais, ceci ne doit pas nous faire perdre de vue que les questions relatives à la politique linguistique et culturelle, autant que la Constitution elle-même, relèvent de rapports de forces politiques et idéologiques évolutifs», a-t-il ajouté.

Il expliquera en outre que «dans le processus d'aménagement d'une langue, il y a deux volets. Le premier est celui relatif au statut (statut de jure), qui est réglé en Algérie puisque tamazight est une langue nationale depuis 2002 et officielle depuis 2016.

Le second volet porte sur le processus d'aménagement du corpus (de facto). «Là, l'académie de la langue amazighe devait jouer ce rôle de médiation entre le statut de jure et le statut de facto par le biais de

son statut qui lui permet ou non de jouer ce rôle scientifique d'une très grande complexité de manière autonome», indique M. Dourari.

«Et c'est sur ce point particulier de l'académie-instrument scientifique par excellence d'aménagement du corpus de la langue amazighe que le bât blesse», dit-il. «Le projet de loi organique avait été vidé de sa substance dès sa remise au gouvernement Ouyahia», a-t-il estimé. «La lecture des réaménagements apportés par le gouvernement étaient si graves que des membres de cette commission ad hoc avaient refusé de le cautionner, avaient averti sur les incidences négatives de cette loi et l'académie qui en sortirait et avaient demandé solennellement à ne pas figurer dans cette future académie dont moi-même», a-t-il-rappelé.

«Nous avons le sentiment, avec le régime actuel, avec un gouvernement constitué sociologiquement d'universitaires, et c'est le cas aussi du président, de l'existence d'une possibilité d'aller dans le sens de l'histoire sur cette question», estime-t-il.

«Peut-être que ce régime reviendra-t-il sur la loi organique de cette académie pour lui donner la consistance d'une véritable académie afin qu'elle puisse réaliser sa mission scientifique loin de toute influence idéologique et des pressions du pouvoir lui-même.

Il en va de la stabilité de notre société dont l'identité est liée à son histoire et à son territoire et au vouloir vivre-ensemble en paix dans un Etat démocratique», a encore ajouté notre interlocuteur.

«C'est d'ailleurs ce que le Hirak a clamé pendant plus d'un an dans une unité nationale affirmée dans l'algérianité rassembleuse, faite de composantes diverses et synergiques.

La seule identité qui réunie Algériens, c'est le fondement territorial et la volonté de vivre ensemble comme communauté nationale et politique», indique-t-il.

«Du point de vue de la sociologie des organisations et indépendamment de notre point de vue sur l'issue de la crise en cours, le fait que les institutions civiles et militaires (si l'on croit les échos des médias) soient de plus en plus dirigées par des universitaires spécialisés et que des institutions de médiation et de consultation comme le CNES reprennent du service, nous donne l'espoir que des perspectives sont ouvertes à une vision moins tendue des rapports politiques entre Algériens et des solutions aux problèmes les plus complexes de la société dont la question identitaire fait partie», a-t-il conclu.